

QUAI DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

M. POWER (au nom de M. Casgrain):

Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, correspondance, échangés entre le gouvernement fédéral ou aucun de ses ministres, et toutes les personnes concernant des demandes d'octrois pour réparations au quai du gouvernement fédéral à Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que copie de toutes les listes de salaires ou rémunérations payés aux personnes qui ont été employées dans la conduite de ces travaux depuis le 1er janvier 1934 jusqu'à date.

SONDAGES DANS LE LAC SAINT-PIERRE

M. CHEVRIER (au nom de M. Boucher):

Relevé indiquant les noms, adresses et salaires de toutes les personnes employées aux travaux de sondage faits par le département de la Marine, dans le lac Saint-Pierre, au cours du présent hiver, et copie de tous télégrammes, lettres, correspondances entre le ministre de la Marine, son département, A. K. Laing et toute personne concernant la nomination et l'emploi de ces personnes.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, P.Q.

M. CHEVRIER (au nom de M. Boucher):

Copie de tous écrits, correspondances, plaintes, requêtes, rapports et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession depuis le 30 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Saint-François-du-Lac et la titulaire de ce bureau.

TRAVAUX PUBLICS DE CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN:

Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés durant les années 1933 et 1934 par le ministère des Travaux publics, dans le comté de Charlevoix-Saguenay.

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics): Je demande qu'on réserve cette question jusqu'à ce que l'honorable député soit ici, parce que j'ai discuté la question avec lui.

LOI D'ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE—GARANTIES

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre):

Etat indiquant relativement aux garanties que le gouvernement a données en vertu des lois d'allègement du chômage,

(a) La nature de la garantie.

(b) Le nom de la banque qui a reçu la garantie.

(c) Le numéro de l'arrêté du conseil couvrant chaque cas.

(d) Le montant de la garantie dans chaque cas.

(e) Le cas échéant, le montant de la diminution de la garantie dans chaque cas.

LOI D'ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE—DÉBOURSÉS

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre):

Etat indiquant les déboursés du Dominion en vertu de l'exécution des lois d'allègement du

chômage, depuis le 7 août 1930, et couvrant les années 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934 jusqu'à janvier 1935 inclusivement, état montrant à qui les paiements ont été faits dans chaque cas.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Une partie de cette motion est parfaitement conforme aux règlements de la Chambre, mais je voudrais indiquer à l'honorable député que la demande contenue dans la dernière partie de sa dernière phrase comporte un réponse pour ainsi dire impossible. L'expression à laquelle j'ai fait allusion embrasse trois ministères, ceux du Travail, de la Défense nationale et de l'Intérieur. Il me semble que la motion serait satisfaisante si l'honorable député voulait bien l'arrêter au mot "inclusivement".

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): J'en suis satisfait.

M. L'ORATEUR: La motion ainsi modifiée est adoptée.

STATISTIQUES DES SECOURS DE CHÔMAGE

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre):

Relevé indiquant quel était, chaque mois, le nombre de personnes qui recevaient des secours directs au Canada en 1934-1935, divisant ces personnes d'après les classes suivantes:—

(a) Le nombre de chefs de famille.

(b) Le nombre des personnes à la charge des chefs de famille.

(c) Les individus qui recevaient des secours.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Est-ce que dans la partie (c) l'honorable député parle du nombre d'individus secourus?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Un rapport analogue a été présenté, il y a deux ans.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Mais pas en tenant compte des cas individuels?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Leur nombre.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Je suggère le changement de cette partie (c) pour qu'elle se lise "nombre de cas de secours individuels, seulement".

L'hon. M. MACKENZIE: J'en suis satisfait.

M. L'ORATEUR: La motion ainsi modifiée est adoptée.

MATÉRIAUX DU MUR DE PROTECTION DE SAINT-ROMUALD

M. POWER:

Relevé indiquant: 1. Les noms de toutes les personnes qui ont fourni des matériaux ou des services pour la construction d'un mur de protection en béton à Saint-Romuald, comté de Lévis, Québec.

2. Les sommes versées à chacune de ces personnes.